

Tourisme : la France et la Grèce ont signé un accord pour un secteur plus durable et innovant

24.6.2026 - | DGCCRF

Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, et Olga Kefaloyanni, ministre du Tourisme de la République hellénique, ont signé le mercredi 17 juin, une Déclaration d'intention visant à renforcer la coopération entre la France et la Grèce dans le secteur du tourisme. Les deux ministres se sont préalablement rencontrés en marge de la 126e session du Conseil exécutif de l'ONU Tourisme, qui s'est déroulé à Tolède, à laquelle participaient 35 Etats membres, dont une vingtaine de ministres du tourisme.

Le Conseil exécutif de l'ONU Tourisme a constitué pour la France un cadre propice au renforcement de ses relations bilatérales. En marge des sessions officielles, le ministre Serge Papin a notamment signé un programme d'action conjoint avec l'Arabie Saoudite, une étape décisive dans la mise en œuvre du partenariat entre les deux pays dans le domaine du tourisme.

Un cadre de coopération centré sur la transition du secteur

La Déclaration d'intention entre la France et la Grèce identifie trois axes de travail prioritaires :

- Le développement du tourisme durable et de nouvelles filières touristiques, à travers notamment des projets pilotes sur des destinations confrontées à la surfréquentation ou la création d'itinéraires culturels et gastronomiques hors saison ;
- Le partage et la valorisation des données d'intérêt pour le secteur, en s'appuyant par exemple sur l'interopérabilité des observatoires nationaux ou la mise en place d'un tableau de bord commun de suivi des flux ;
- Et l'innovation et les nouvelles technologies, avec une attention particulière portée aux entreprises de la tourisme tech, qu'il s'agisse de coopérations entre incubateurs, d'appels à projets conjoints ou de tests de solutions de gestion intelligente des flux.

Les deux ministères s'engagent à encourager l'échange d'expertise entre leurs administrations, notamment par des visites d'étude, des groupes de travail thématiques ou des missions croisées, afin de progresser vers un modèle touristique plus équilibré, tant dans la répartition géographique que dans la saisonnalité des flux, et plus respectueux de l'environnement, par exemple grâce à des actions de promotion hors saison ou au partage de méthodes de gestion environnementale des destinations. Un point de situation sera réalisé tous les cinq ans, ou en cas d'évolution substantielle des stratégies respectives.

« Si la France est un leader mondial du tourisme et le restera, c'est aussi grâce à sa capacité à nouer des partenariats avec d'autres nations touristiques. L'accord que je signe aujourd'hui avec la Grèce profitera à nos deux pays mais vise surtout des objectifs communs pour le développement d'un tourisme innovant et durable. C'est cette vision que nous entendons pousser dans les instances internationales du tourisme, auxquelles la France prendra activement sa part. » a déclaré **Serge**

Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

Contacts presse :

Cabinet de Serge Papin : 01 53 18 44 32 - presse.mpmepa@cabinets.finances.gouv.fr

<https://presse.economie.gouv.fr/tourisme-la-france-et-la-grece-ont-signe-un-accord-pour-un-secteur-plus-durable-et-innovant>